



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nathalie Groleau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Mékinac.

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2020, le conseil de la MRC a adopté le règlement 2020-178, intitulé : « Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) »,

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné sur le site de la MRC de Mékinac www.mrcmekinac.com ou au bureau de la MRC pendant les heures d'ouvertures au 560 rue Notre-Dame à St-Tite.

Ce 16^{ième} jour d'avril 2020

Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière